

**NOTICE RELATIVE A LA DEMANDE DE SCOLARISATION
HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

- A. Les parents adressent leur demande, revêtue de l'**avis** de la Directrice ou du Directeur de l'école de résidence, au Maire de la commune de résidence.

- B. Le Maire de la commune de résidence, après avis, transmet la demande à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.

- C. L'inspecteur de l'Education Nationale transmet la demande ***pour décision*** au Maire de la commune d'accueil.

- D. Le Maire de la commune d'accueil prend sa décision ***après*** avis de la directrice ou du directeur de l'école de la commune d'accueil.

- E. Le Maire de la commune notifie sa décision :
 - a. Aux parents
 - b. A la directrice ou au directeur de l'école de résidence
 - c. A la directrice ou au directeur de l'école de la commune d'accueil
 - d. A l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil
 - e. Au Maire de la commune de résidence

F. **Recours**

Si la décision est contestée, l'arbitrage de Monsieur le Préfet peut être demandé *dans les deux mois* par le Maire de la commune de résidence, le Maire de la commune d'accueil, ou par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant.

Le Préfet statue après avis de l'Inspecteur d'Académie.

1. AVIS de la Directrice ou du Directeur de l'école de la commune de résidence :

.....
.....

A le

Signature

1. AVIS du Maire de la commune de résidence :

ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune

REFUS de dérogation pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune.

Motif du refus :

.....
.....

A le

Le Maire

2. Vu et transmis, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil :

A le

Signature

3. AVIS de la Directrice ou du Directeur de l'école de la commune d'accueil :

.....
.....

A le

Signature

4. DECISION du MAIRE de la commune d'ACCUEIL

ACCORD pour la scolarisation de l'enfant dans la commune de JANNEYRIAS

REFUS de dérogation pour la scolarisation de l'enfant dans la commune de JANNEYRIAS.

Motif du refus :

.....
.....

A Janneyrias, le

Le Maire,